



Dépot de bilan, indemnités et retraite

Par **lanand**, le **29/03/2010 à 20:30**

Bonjour,
J'ai 59 ans, je viens d'apprendre que ma société déposait le bilan et qu'il y avait un repreneur pour le bureau en province et que le bureau de paris (dans lequel je travaille) ferme. Je devais commencer le 1er avril mon préavis pour départ à la retraite longue durée. Est ce que cela change quelque chose pour mon départ en retraite ? j'ai 8 années d'ancienneté ai-je le droit à des indemnités de licenciement ? si oui comment sont elles calculées ?
Si je peux abuser je souhaiterais poser une question pour mon collègue.
Il habite IDF son épouse travaille en IDF et on lui demande de venir travailler à 200 kms. Que se passe t'il s'il refuse ?
Je vous remercie par avance pour vos réponses.
Cordialement.
Lanand